

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTRÉAL, VENDREDI 4 DÉCEMBRE, 1896

No 11

2033... ABONNÉS RÉGULIERS... 2303

Ça et là.

**Conversion** Le gouvernement provincial a inscrit dans son programme la conversion de la dette de la province. Le trésorier provincial dit que la conversion diminuera les dépenses annuelles budgétaires de \$200,000.

Nous présumons que les arrangements sont déjà faits pour qu'il puisse ainsi annoncer la diminution des charges annuelles du Trésor. Nous ne sommes pas encore suffisamment renseignés sur les détails de l'opération pour adresser nos félicitations au Trésorier, mais nous comptons bien avoir à les lui présenter prochainement.

Le remboursement de l'emprunt de conversion aurait lieu en quarante ans ; nous aurions préféré un délai plus long, soixante ans, par exemple. La dette de la province a été contractée pour exécuter des travaux de chemins de fer, des routes, des ponts, etc., dont les générations futures tireront tout le bénéfice et il ne serait que juste de leur faire supporter une bonne partie du fardeau. Néanmoins, la limite de quarante ans reportée déjà sur ceux qui nous survivront une assez forte part des charges que nous aurions nous mêmes encourues sans une conversion ; nous devons donc nous féliciter de voir enlever de nos épaules un poids annuel de \$200,000.

**La loi Augé** Les membres du cercle des notaires se sont réunis et ont décidé de demander à la Législature provinciale, pendant la présente session, le rappel de la loi Augé, relative aux privilèges d'ouvriers, ils prétendent avec raison que cette loi entrave les affaires et qu'elle est nuisible à toutes les

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES.

Chambre 101, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2 00  
Canada et États-Unis, un an 1 50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

classes de la société, même aux ouvriers.

Nous sommes revenus si souvent sur cette loi Augé, qu'il semblerait que nous n'avons plus rien à en dire et que nous avons épuisé le sujet. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence la demande du cercle des notaires, surtout quand elle vient en même temps que celle du Conseil des Métiers et du Travail qui réclame le maintien des privilèges accordés aux ouvriers.

Les notaires sont bien placés pour juger de l'effet qu'a pu produire sur le mouvement de la propriété la loi Augé et il nous étonne même qu'ils viennent si tard pour témoigner en faveur de son rappel. La faim chasse le loup du bois et ils auraient pu prévoir la famine beaucoup plus tôt.

Néanmoins, ils sont encore en avance sur les ouvriers ; ces derniers cependant, dans l'industrie du bâtiment, devraient être fatigués d'attendre le travail qui ne vient pas.

Maintenant l'ouvrier perd tout en ne travaillant pas, autrefois il arrivait bien quelques accidents de temps à autre ; mais, en général, il travaillait et il était payé. C'est très

beau d'avoir des privilèges, encore faudrait-il pouvoir en profiter ; en réalité, la loi Augé a été fatale aux ouvriers et le malheur est qu'ils paraissent ne pas encore s'en être rendu compte.

**Le service de 20 nœuds.** Un fait digne de remarque c'est que ni le Board of Trade, ni la Chambre de Commerce du District de Montréal n'ont fait mention d'un service de 20 nœuds, ni même de 18 nœuds, dans leur rapport au gouvernement en réponse aux questions qui leur avaient été adressées sur les moyens à prendre pour favoriser notre commerce d'exportation.

Pour ces deux assemblées dont la compétence en matière d'affaires est indiscutable, il est évident, comme nous l'avons dit maintes fois ici même, que les lignes rapides se créeront d'elles mêmes au fur et à mesure des nécessités du commerce et selon les besoins de la concurrence.

La ligne Dominion a déjà amélioré son service, les autres ne pourront pas rester longtemps en arrière et nous croyons qu'il vaut mieux employer une partie de l'énorme subvention qu'on destinait à un service de 20 nœuds, à favoriser la création de nouvelles lignes reliant le Canada avec des contrées jusqu'ici négligées et vers lesquelles nous pouvons diriger nos bois, nos grains, nos farines, notre beurre et notre fromage.

D'ailleurs ce qui manque le plus ce ne sont pas les sujets de dépenses, mais les revenus nécessaires pour dépenser.

Ce silence des deux chambres de commerce sur une question aussi débattue est significatif.